



ASSOCIATION DES JEUNES DOCTEURS ET DOCTORANTS EN DROIT PUBLIC DE L'UNIVERSITÉ LYON 2

2^{ème} Journée d'études

« L'EXCEPTION EN DROIT »

Judi 17 avril 2008

9 heures – 17 heures

*Organisée avec le soutien de
l'Equipe d'Accueil Droit comparé et international des Affaires*

Lieu : Université Lumière Lyon 2 – Campus Berges du Rhône
Faculté de Droit et Science politique – Bâtiment Clio
Salle CR 06

Accès : Tram T1. Arrêt « Rue de l'Université »

Entrée : 4 bis, rue de l'Université ou 74, rue Pasteur
69007 Lyon

Contact : G.Protiere@univ-lyon2.fr
B.Rrustemi@univ-lyon2.fr



Université Lumière Lyon 2
Faculté de droit et science politique
Salle CR 06 – Bâtiment Clio
4 bis, rue de l'Université
69007 Lyon

MATIN

9 h 00 – Accueil des participants

9 h 30 – Ouverture de la journée

Olivier Négrin, *Doyen de la Faculté de droit et science politique*

Marie-Christine Piatti, *Directrice de l'Equipe d'Accueil Droit Comparé et International des Affaires*

- **9 h 45 – Propos introductifs**

Luc Heuschling, *Professeur à l'Université de Lille 2*

- **10 h 15 – L'exception et la règle – Prolégomènes théoriques**

Sous la présidence de Jean-Christophe Le Coustumer, *Professeur à l'Université de Rouen*

« **Le paradoxe de l'exception** », par Amélie Gillot, *Doctorante, Chargée de travaux dirigés à l'Université Lumière Lyon 2 ;*

« **L'exception et la règle : entre coexistence et suprématie** », par Jean-Baptiste Pointel, *Allocataire de recherche aux Universités de Rouen et d'Oslo ;*

- **11 h 00 – L'exception et l'organisation de la République**

Sous la présidence d'Olivier Négrin, *Professeur, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique, Université Lumière Lyon 2*

« **Les pouvoirs publics constitutionnels et la situation d'exception** », par Guillaume Protière, *Docteur en droit, Chargé d'enseignement aux Universités Lumière Lyon 2 et d'Avignon et à l'Université Catholique de Lyon ;*

« **La discrimination positive territoriale. De la dérogation à l'institutionnalisation** », par Messaoud Saoudi, *Maître de conférences à l'Université Lumière Lyon 2 ;*

« **Le statut des collectivités territoriales françaises et les exceptions aux principes d'unité et indivisibilité de l'Etat– l'influence de l'Union européenne** », par Magdalena Vlaicu, *A.T.E.R. à l'Université de Rouen.*

12 h 30 – Fin de la matinée

APRÈS-MIDI

14 h 00 – Reprise des travaux

- **14 h 00 – L'exception dans l'action publique**

Sous la présidence de Sophie Nicinski, *Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon 2*

« **Expérimentation et exception : tautologie ou antinomie ?** », par Daniel Martins, *Docteur en droit ;*

« **Les pouvoirs du préfet en période exceptionnelle** », par Marc Ollivier, *Maître de conférences à l'Université catholique de Lyon ;*

« **L'exception dans l'accès aux services publics** », par Martin Seignot, *A.T.E.R. à l'Université Lumière Lyon 2 ;*

- **15 h 00 – L'exception face à la Justice et aux libertés**

Sous la présidence de Philippe Blachèr, *Professeur à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse*

« **L'exception en contentieux administratif** », par Olivier Négrin, *Professeur, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique, Université lumière Lyon 2 ;*

« **Les recevabilités d'exception devant le juge administratif** », par Julie Imbert, *Doctorante, Chargée de travaux dirigés à l'Université Lumière Lyon 2 ;*

« **L'exception en droit ou le droit à l'exception en matière de lutte contre le terrorisme : l'exemple français** », par Vanessa Brochot, *Doctorante, Chargée d'enseignement à l'Université Paris II ;*

« **De la législation antiterroriste à la lutte contre la criminalité organisée. Le juge constitutionnel face à "la normalisation de l'exception"** », par Vincent Thibaud, *Allocataire – Moniteur en droit public à l'Université Lumière Lyon 2 ;*

- **16 h 30 – Synthèse**

Sophie Nicinski, *Professeur à l'Université Lumière Lyon 2*